

Le premier ministre confirmerait-il également que la majoration des prix du pétrole, qui coûtera quelque 14 milliards de dollars aux Canadiens, sera partagée suivant la formule actuelle qui accorderait donc aux sociétés pétrolières multinationales, dont les bénéficiaires augmentent déjà à un rythme record, des revenus supplémentaires de 7 milliards? Comment le premier ministre peut-il justifier pareille extorsion, qui obligera les Canadiens à dépenser \$700 de plus par an en 1983 uniquement pour chauffer leur maison et conduire leur automobile?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député voudra relire le hansard et décider s'il avait bien l'intention de dire qu'il ne croyait pas que mes paroles reflétaient fidèlement la situation, et peut-être voudra-t-il faire une mise au point plus tard dans la journée ou encore demain.

Pour en venir à sa question, et indépendamment du ton sur lequel elle a été formulée, je dirai que nous cherchons essentiellement, par une politique globale de l'énergie, à trouver un moyen de favoriser une augmentation sensible des investissements canadiens dans le potentiel énergétique du Canada, afin d'atteindre deux objectifs. Le premier objectif consiste à améliorer très nettement nos moyens d'approvisionnement en énergie afin de nous garantir contre l'incertitude de l'avenir. Le second objectif est d'augmenter de façon sensible la participation et la propriété canadiennes dans l'industrie de l'énergie.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire, en réponse au premier ministre, que s'il déposait les documents que j'ai cités, nous pourrions nous rendre compte de la situation par nous-mêmes. Une dernière question supplémentaire. Le premier ministre reconnaîtrait-il que, dans un document intitulé «Mémoire d'entente: la contribution de l'Alberta à une stratégie énergétique nationale», l'Alberta s'engage à prêter de l'argent tiré de son Fonds du patrimoine, aux taux courants, pour la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques et qu'Edmonton, non Ottawa, est devenu la capitale *de facto* du Canada, en ce qui concerne la politique nationale de l'énergie? Comment peut-il concilier avec l'intérêt national le fait que le gouvernement fédéral abdique ainsi sa responsabilité?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si le député cherche un document qui traite de l'élimination, en principe ou dans la pratique, de la capitale fédérale, je peux lui affirmer qu'aucun document de ce genre n'existe. Nous avons eu des discussions avec certaines provinces, notamment la Saskatchewan et l'Alberta, qui ont proposé certaines options qui pourraient servir de fondement à un accord entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Aucune de ces options n'a encore été choisie et aucune ne le sera tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de les débattre de façon approfondie avec toutes les provinces et tous les gouvernements intéressés.

Je peux assurer au député que la décision définitive sera dans l'intérêt du Canada et tiendra compte du fait qu'il est de la plus haute importance que notre pays prenne dès aujourd'hui

d'hui des dispositions pour se protéger contre l'incertitude des approvisionnements d'énergie importés si nécessaires à notre développement.

* * *

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉPARERA UN DOCUMENT SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES AU FÉDÉRALISME RENOUVÉLÉ

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Vendredi dernier, à la suite du dépôt du Livre blanc, l'opposition a posé des questions au premier ministre et il a répondu, et je cite:

Il a démontré que depuis les élections du 22 mai dernier, il y a, au niveau national canadien, un gouvernement fédéral qui n'est pas prisonnier du *statu quo*, qui est déterminé à définir une nouvelle approche du fédéralisme canadien, qui est capable, avec la coopération de toutes les provinces qui sont les partenaires et non les ennemis de ce gouvernement, de démontrer la possibilité d'un vrai fédéralisme renouvelé.

A partir du moment où on parle de fédéralisme renouvelé, il est bien sûr qu'on envisage des modifications. Si on parle de modifications, il faudra parler de négociations. J'aimerais aujourd'hui demander au premier ministre s'il est en mesure d'indiquer à la Chambre quels sont les domaines ou juridictions dont son gouvernement est prêt à discuter avec les provinces, j'aimerais lui demander aussi si un document a été préparé ou est en voie de préparation et, dans l'affirmative, est-ce que ce document pourrait être déposé avant la fin de l'année?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y eut plusieurs conversations entre, en particulier, le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales et ses homologues des provinces sur les changements précis dans la Constitution ou dans les ententes entre les divers niveaux de gouvernement. Il n'existe pas de programme comme tel pour un changement constitutionnel. Il n'y a pas un grand *design* pour une réforme constitutionnelle, mais des conversations ont eu lieu, et j'espère qu'il y en aura d'autres pendant la conférence fédérale-provinciale en décembre prochain.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À REMETTRE CERTAINS CHAMPS DE TAXATION AU QUÉBEC

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Comme les points qui ont été soulevés aux conférences constitutionnelles ne sont que des points mineurs et qu'il y a quand même un problème qui dure depuis de nombreuses années et qui a fait l'objet de plusieurs instances du gouvernement du Québec en particulier et de nombreux premiers ministres, j'aimerais demander au gouvernement si dans cet esprit d'ouverture il serait disposé à remettre au Québec tous les impôts et taxes que le gouvernement fédéral s'est appropriés à l'occasion de la guerre en 1942 et qu'il a toujours gardés depuis lors?